



1 La domanialité publique

Jours

dans JURIDIQUE - PUBLIC / Réf : JCF-DPAD-50

Objectifs de la formation

- Identifier les régimes de protection et d'utilisation du domaine public
- Définir la réglementation de l'occupation du domaine public
- Identifier les règles principales de circulations des biens

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Définir le champ d'application du domaine public

- Fondement législatif
- Définition de la domanialité publique
- Définition du domaine privé
- Le régime juridique du domaine public
- Les domaines spécifiques

2. Examiner les différences entre propriété et domanialité

- Règle des 4 I
- Les répercussions sur la copropriété, mitoyenneté, servitudes

Après-midi

3. Décrire le régime de circulation des biens

- Les règles d'acquisition



- Les règles du classement, déclassement et de l'échange
- Les règles de cession et cession-bail

4. Examiner et définir l'occupation du domaine public

- Définition et régime AOT-COT
- Le régime des redevances
- La procédure de fixation des redevances
- Les clauses sensibles des AOT-COT

5. Préparer des cas pratiques

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Collectivité territoriale, Etat, personne en relation avec les personnes publiques et leur domaine, préparation concours administratifs

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

Defi3
TRANSFORMER VOTRE FORMATION

ALTER'CLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

